



Décision du 24 janvier 2023 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission consultative paritaire de l'ERAFP

NOR : ECOY2303911S

Le Directeur de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique,

Vu :

Le code général de la fonction publique ;

Le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

La décision du 20 septembre 2021 portant création d'une commission consultative paritaire au sein de l'ERAFP ;

Le procès-verbal de tirage au sort des représentants du personnel à la commission consultative paritaire daté du 23 janvier 2023,

Décide :

Article 1 :

Sont désignés représentants de l'administration au sein de la commission consultative paritaire de l'ERAFP :

Membres titulaires :

Laurent GALZY, directeur de l'ERAFP

Catherine VIALONGA, directrice adjointe, directrice de la gestion technique et financière

Membres suppléants :

Philippe BRIARD, directeur adjoint, directeur administratif et des opérations

Julie VERNAY, responsable des ressources humaines

Article 2 :

Sont nommés représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de l'ERAFP :

Membres titulaires :

Cédric DJOUKAM

Irena JAKOPOVIC

Membres suppléants :

Fayçal AHMED

Fabienne JOFFIN

Article 3 :

Les représentants du personnel sont nommés pour un mandat de 4 ans, dont la fin sera déterminée par la date des prochaines élections professionnelles de la fonction publique.

Les représentants de l'administration sont désignés pour un mandat de 4 ans. La liste des représentants de l'administration pourra être modifiée par décision du directeur de l'ERAFP.

Article 4 :

Le directeur de l'ERAFP est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale* et sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante

Fait à Paris, le 24 janvier 2023

Laurent Galzy
Directeur de l'ERAFP